

SNOOKER

DISPOSITIONS FINANCIERES

SAISON 2011/2012

TITRE I. COMPETITIONS NATIONALES

I. Championnats de France Mixte, Féminines, Juniors (-21ans) & Masters (+40 ans) :

A) Phases de qualifications:

Tous les frais concernant les phases de qualifications Club, Ligue et les demi-finales des championnats de France sont à la charge des Clubs ou des Ligues concernées.

B) Phases finales :

1. Remboursement des frais des joueurs

16 joueurs catégorie Mixtes - 8 joueuses catégorie Féminines – 8 joueurs catégorie Masters – 8 joueurs catégories Juniors

- Hébergement :

La FFB prend en charge 2 nuitées (petit-déjeuner inclus) selon le barème forfaitaire en vigueur.

L'hébergement est en chambres "Twin" (2 joueurs par chambre).

- Restauration :

Le club organisateur prend en charge le repas du samedi soir

Les autres repas sont à la charge des joueurs

- Frais de déplacement :

Les frais de déplacement sont à la charge des joueurs

2. Remboursement des frais des arbitres et des officiels (12 arbitres et 2 officiels)

- Hébergement et frais de déplacement :

Le représentant de la FFB, présent lors de la compétition sera défrayé selon le barème FFB en vigueur.

- Restauration

Le club organisateur prend en charge les repas des arbitres et officiels à la table de marque du samedi midi, du samedi soir et du dimanche midi.

3. Draps

- La FFB fournit au club organisateur 8 draps de Snooker «Simonis ».
(Les frais de pose des draps sont à la charge de l'organisateur)

4. Médailles et trophées

- La FFB décerne les médailles d'or, d'argent et de bronze aux 3 premiers du championnat Mixte, aux 3 premières du championnat Féminin, aux 3 premiers du championnat Juniors et aux 3 premiers du championnat Masters.

- Le club organisateur a la charge d'offrir une coupe ou un trophée aux 4 premiers et premières des 4 championnats ainsi qu'au réalisateur du meilleur break dans chaque championnat.



Fédération Française de Billard

II. Coupe de France :

1. Remboursement des frais des joueurs

La FFB participe au remboursement des frais des 8 premiers selon le barème forfaitaire suivant :

Vainqueur : 250 €
Finaliste : 150 €
3^{ème} & 4^{ème} : 2 x 75€ soit 150 €
5^{ème} au 8^{ème} : 4 x 50€ soit 200 €

2. Primes

Le club organisateur verse une prime de 50 € au joueur réalisateur du meilleur break, à condition qu'il soit égal ou supérieur à 60 points.

3. Remboursement des frais des arbitres et des officiels

- Le club organisateur fournit le nombre d'arbitres de niveau fédéral équivalent au nombre de table utilisées pour le tournoi.

- Hébergement et frais de déplacement :

Le représentant de la FFB, présent lors de compétition sera défrayé selon le barème FFB en vigueur.

Si le club organisateur n'est pas en mesure de fournir le nombre d'arbitres, il doit prendre en charge l'hébergement des arbitres qui lui seront désignés par la CSNS sur la base de 2 nuitées par arbitre, selon le barème forfaitaire en vigueur. Les arbitres sont logés en chambres « Twin ».

- Restauration

Le club organisateur prend en charge les repas du samedi midi, du samedi soir et du dimanche midi.

III. National Snooker Tour

1. Droits d'engagement

- Tournoi "Toutes catégories": 30 €
- Tournoi "Féminin" : 20 €
- Tournoi "Masters" : 20 €

Les participants doivent régler les droits d'engagement directement le jour de la compétition. La CSNS communique la liste des participants à l'organisateur une semaine avant la date du tournoi.

2. Dotation FFB

La FFB alloue au club organisateur une dotation de 900 € (maximum) pour participer aux primes distribuées aux joueurs ainsi qu'aux frais de déplacement des officiels sélectionnées par la CSNS.



Fédération Française de Billard

3. Primes

EPREUVE MIXTE :

Le club organisateur verse les primes suivantes :

De 48 à 64 Joueurs :

Vainqueur : 500€
Finaliste : 300€
3^{ème} & 4^{ème} : 2 x 150€ soit 300€
5^{ème} / 8^{ème} : 4 x 75€ soit 300€
9^{ème} / 16^{ème} : 8 X 35€ soit 280€
Meilleur Break (+70 pts) 70€
TOTAL 1750,- €

EPREUVES FEMININES & MASTERS

Le Club organisateur verse aux participants des épreuves, une prime calculée sur un pourcentage de la masse totale des droits d'engagement.

Vainqueur: 40%
Finaliste : 26%
3^{ème} et 4^{ème} : 2 X 17%

4. Remboursement des frais des arbitres et des officiels

- Le club organisateur fournit 12 arbitres de niveau fédéral

- Hébergement et frais de déplacement :

Les membres de la CSNS présents lors de compétition seront défrayés selon le barème FFB en vigueur.

Si le club organisateur n'est pas en mesure de fournir 12 arbitres, il doit prendre en charge l'hébergement des arbitres qui lui seront désignés par la CSNS sur la base de 2 nuitées par arbitre, selon le barème forfaitaire en vigueur. Les arbitres sont logés en chambres « Twin ».

- Restauration

Le club organisateur prend en charge les repas du samedi midi, du samedi soir et du dimanche midi.

TITRE II. COMPETITIONS INTERNATIONALES

La FFB prend en charge :

- Les frais d'hébergement des joueurs sélectionnés en chambres "Twin" (2 joueurs par chambre).
- Les droits d'engagement des participants

La FFB participe au remboursement des frais de déplacement si le budget le permet.